Plus de sécurité routière et meilleure protection de l'environnement

Préoccupé par la question environnementale depuis sa fondation en 1919, le PEV, dans le cadre du projet mis en consultation, s'est clairement prononcé en faveur d'une diminution des émissions de CO₂, tout en mettant l'accent sur la responsabilité individuelle de la Suisse et préconisant ainsi un maximum de mesures intérieures. Concernant le projet Via Sicura, le PEV a estimé que certaines mesures étaient largement insuffisantes afin de garantir une sécurité routière maximale, notamment en ce qui concerne le thème de l'alcool au volant, des piétons et des cyclistes ou encore la question de plus en plus récurrente des chauffards.

La protection de l'environnement constitue un domaine stratégique pour l'avenir et le bien-être des générations futures. C'est pourquoi le PEV s'est prononcé en faveur de mesures privilégiant la diminution des émissions de CO2. Cependant, concerné par la responsabilité individuelle, le PEV souhaite que cette diminution se fasse au maximum par des actions et des projets internes et, non pas, grâce à l'acquisition de certificats étrangers. Ceux-ci en effet, ne favorisent pas une réelle prise de conscience et de véritables mesures proactives en matière de préservation de l'environnement. De plus, il n'est pas souhaitable, aujourd'hui moins que jamais, que la Suisse se repose sur ses possibilités financières afin de réaliser des objectifs climatiques devant dépendre avant tout de l'investissement de chacun au quotidien sur notre territoire.

Bien que nettement en faveur de la neutralité climatique proposée, le PEV préconise des objectifs réalistes et atteignables en lieu et place de buts utopiques pouvant s'avérer décourageants. Il souhaite ainsi que d'ici à 2020, les émissions de CO2 soient réduites de 20% par rapport à 1990, quitte à fixer de nouveaux objectifs si ceux-ci devaient être atteints plus rapidement. Le PEV souhaite également que les objectifs fixés soient répartis en quotas équitables afin que le concept de « pollueur-payeur » puisse être appliqué, permettant la responsabilisation de l'ensemble de la société suisse. C'est pourquoi le PEV a proposé que les coûts soient répartis de la manière suivante : 2/3 selon le principe du « pollueur-payeur » et 1/3 devant être financé par les ressources générales de la Confédération.

La sécurité routière constituant un autre domaine que le PEV a à coeur, il soutient largement les mesures proposées dans le programme Via Sicura. Il promeut cependant la tolérance zéro vis-à-vis de la consommation d'alcool au volant. Cela doit non seulement permettre de diminuer le nombre d'accidents dûs à l'alcool, mais représenterait également un moyen de résoudre la polémique autour des contrôles d'alcoolémie : le 0/00 serait tout à fait contrôlable par un test d'haleine. De plus, le PEV demande que le thème des chauffards soit traité de manière détaillée dans le cadre de cette révision de la loi, notamment par l'introduction de sanctions appropriées, telles que la destruction du véhicule, le retrait de permis immédiat pour une durée de 2 à 5 ans ou encore une augmentation de la peine de prison de 3 à 5 ans pour homicide par conduite imprudente.

Le PEV se positionne également en faveur des cyclistes et des piétons, non seulement concernant un besoin de sécurité accru pour ces usagers de la route, mais également afin de favoriser la mobilité douce, écologiquement souhaitable. Ces deux catégories étant sous-représentées dans le projet de loi soumis, le PEV s'est exprimé en faveur de mesures protectionnistes plus importantes : plus de pistes cyclables dans les villes et localités, aménagement des carrefours à risques et obligation d'avoir des phares sur les vélos, limitation de vitesse dans les centres villes et sécurisation des routes plus importantes pour les piétons.

Zurich, le 23 mars 2009/mh

Pour de plus amples informations :

Heiner Studer (AG), Président PEV Suisse : 079 445 31 70 Monique Holland, collaboratrice scientifique PEV Suisse : 044 272 71 00 Silvia Hyka, Coordinatrice romande du PEV Suisse : 079 613 30 09

Joel Blunier, Secrétaire général PEV Suisse : 076 379 76 79

Niklaus Hari, chargé de communication du PEV Suisse : 079 202 72 27

Secrétariat général Josefstrasse 32 Case postale 8023 Zürich

3657 Zeichen

tel. 044 272 71 00 fax 044 272 14 37 info @evppev.ch www.evppev.ch PC 80-38232-2 m2009_15f_via_sicura_co2_gesetz.doc

